



## CHENILLES D'HYPONOMEUTES : UN PHÉNOMÈNE NATUREL ET TEMPORAIRE

La Commune informe la population que des toiles blanches peuvent actuellement être observées sur certains arbres exposés au soleil. Il s'agit de chenilles d'hyponomeutes, un phénomène naturel et saisonnier, fréquent à cette période de l'année.

Bien que leur présence puisse impressionner visuellement, ces chenilles sont inoffensives pour les humains et les animaux. Elles se nourrissent des feuilles de certains arbres, sans mettre en danger leur santé : les arbres concernés se régénèrent naturellement par la suite.

Après quelques semaines, ces chenilles se transformeront en petits papillons blancs.

Afin de favoriser une régulation naturelle de leur présence, la Commune a installé des nichoirs à mésanges début 2026.

Ces oiseaux constituent en effet des prédateurs naturels des chenilles.

Ce phénomène est donc temporaire et ne nécessite pas d'intervention particulière de la part de la population.

## AQUAVA : PROTÉGER LES COURS D'EAU, UN GESTE À LA FOIS

La Commune de Veyrier relaie la campagne AQUAVA – "Sous chaque grille se cache une rivière", menée par l'Association Suisse des Gardes-Pêche, afin de sensibiliser la population aux pollutions provoquées par des déversements à proximité ou directement dans les grilles d'eaux claires.

Destinées à évacuer les eaux de pluie, ces grilles peuvent acheminer l'eau directement vers une rivière ou un lac. Il est donc essentiel de ne rien y déverser, hormis de l'eau de pluie : produits de nettoyage, peinture, huile, chlore, pesticides, mégots ou autres déchets peuvent entraîner des conséquences importantes sur la faune, la flore et la qualité des milieux aquatiques.

Quelques bons réflexes permettent de limiter les risques : laver les voitures dans un espace prévu à cet effet, nettoyer les pinceaux, récipients ou outils dans des lieux adaptés, jeter les mégots et déchets dans une poubelle, récupérer les huiles de vidange et restes de peinture pour les apporter à la déchetterie, et évacuer les eaux contenant des détergents dans les lavabos ou WC. Même les produits dits « biodégradables » ne doivent pas être versés dans les grilles d'eaux claires. Un principe simple à retenir : seule l'eau de pluie doit rejoindre les grilles d'eaux claires.

INFO : [aquava.ch](http://aquava.ch)



« Sous chaque grille se cache une rivière... »



**Ne jetez rien !**

[aquava.ch](http://aquava.ch)



Office fédéral de l'environnement OFEV

## CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 19 mai 2026

#### Trafic transfrontalier : le conseiller d'État à la tête du Département de la santé et de la mobilité (DSM), M. Maudet répond à la résolution du Conseil municipal

Le concept multimodal Genève-Sud, dans lequel la desserte en transports publics constitue un enjeu important, prévoit notamment l'extension du P+R de la douane. À ce sujet, l'agrandissement de la partie inférieure du parking est à l'étude. Le développement d'un P+R au niveau du parking du téléphérique du Salève ne peut toutefois être envisagé qu'à certaines conditions, notamment une connexion bidirectionnelle avec l'autoroute, la sécurisation du passage à niveau et l'aménagement du carrefour de la douane. Des discussions sont en cours avec les partenaires français, notamment avec la société Autoroutes et tunnel du Mont-Blanc (ATMB).

**Sur la route du Pas-de-l'Échelle :** les giratoires route de l'Uche, du Stand de Veyrier et le carrefour de la douane seront réaménagés dans le but « de renforcer le contrôle des accès et la régulation des flux pour favoriser la progression des bus ». À ce jour, seule l'étude de faisabilité du carrefour de la douane est engagée ; les autres suivront. Enfin, afin d'assurer la fluidité de la circulation route de Veyrier, une régulation adaptative sera mise en place en juin.

#### Le Conseil administratif (CA) apporte plusieurs réponses aux questions sur les possibilités d'installer :

- **Une benne à papier et à cartons format XXL à la déchetterie de Grand-Donzel**

Les six conteneurs enterrés semblent très vite atteindre leur capacité maximale, bien qu'ils soient vidés trois fois par semaine. Le CA a demandé au mandataire de lui faire une proposition, sachant que des conteneurs avec compacteurs permettraient de réduire le nombre de levées.

- **Des bâches avec ancrage dans le sol pour ombrager une partie de l'aire de jeux de Grand-Donzel**

Le CA renonce pour l'instant à installer un tel dispositif ; d'une part l'aire est partiellement ombragée par les arbres et d'autre part, son coût est jugé trop élevé.

- **Abaisser le panneau « interdiction de tourner à gauche » rue des Boulangers afin qu'il soit plus visible**

L'Office cantonal des transports a confirmé que ce panneau était positionné conformément aux normes en vigueur. Il est précisé qu'il concerne les usagers venant de la douane.

#### Une approbation générale des comptes 2025...

... À commencer par ceux de la **Fondation immobilière de la ville de Veyrier (FIVV)** qui présentent un excédent de recettes de près de 2,8 millions, principalement dû à la vente d'appartements réalisée en 2025 : « Avec la construction des Messicoles aux Grands Esserts et la livraison de 120 appartements, la FIVV a franchi un cap », relève un parti qui souligne aussi que « le nombre de dossiers en attente a été multiplié par 20 ». **Le Conseil municipal approuve avec 23 voix pour et 2 abstentions, les comptes 2025 de la FIVV** présentant environ CHF 16'500'000 aux recettes et CHF 13'700'000 aux dépenses. Le bilan au 31 décembre 2025 s'élève à environ CHF 121'300'000.

L'exercice 2025 de la **Fondation communale pour le logement de personnes âgées Les Rasses** se clôt avec un excédent de recettes d'environ CHF 81'300, en diminution par rapport à 2024 où ce montant s'élevait à environ CHF 150'200. Ce résultat est imputable aux travaux de rénovation énergétique entrepris. **Le Conseil municipal vote à l'unanimité les comptes 2025 de la Fondation** présentant environ CHF 322'900 aux recettes et CHF 241'600 aux dépenses. Le bilan est au 31 décembre 2025 d'environ CHF 14'433'000.

**Quant aux comptes communaux,** l'année 2025 se solde par CHF 38,9 millions de charges et CHF 38,4 millions de recettes ; soit un résultat légèrement négatif d'environ CHF 462'000. Malgré la diminution des revenus, la stabilité des charges permet à la Commune de maintenir sa situation financière. **Le Conseil municipal approuve les comptes communaux 2025 à l'unanimité.**

#### PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

#### Un cheminement public pour relier le chemin de la Salésienne à la route de Veyrier

La Commune a l'opportunité de créer un cheminement le long d'une parcelle destinée à un habitat groupé. Les riverains pourront ainsi rejoindre plus facilement l'arrêt de bus du Reposoir. Le propriétaire de la parcelle et la municipalité ont convenu de constituer une servitude de passage public à pied. **Tous les groupes votent une entrée en matière, le vote immédiat et la délibération relative à l'inscription de cette servitude au registre foncier.** Une conseillère municipale indique que la servitude se raccordera à une autre, reliant la route du Pas-de-l'Échelle au chemin de la Salésienne en interpellant le CA sur le fait que le portail fermé d'un particulier en limite actuellement l'usage.

#### Un terrain du village en synthétique ? Le débat est ouvert !

La proposition du CA de transformer le terrain de football en herbe de Veyrier-Village en terrain synthétique, au regard de sa plus forte utilisation par le FC Veyrier Sports, suscite la controverse, autour principalement des enjeux environnementaux et du coût de la réalisation, estimé à CHF 1'995'000. **Les discussions se poursuivront en commission Aménagement et constructions où la majorité des groupes renvoient la proposition, avec 24 voix pour et une abstention, après avoir accepté l'entrée en matière avec 21 voix pour et 4 contre.**

#### De nouveaux candélabres à LED pour le chemin de la Tour-de-Pinchat cet été

La Commune profitera d'une intervention des Services industriels de Genève (SIG) pour remettre également en état ce chemin, d'un montant total de CHF 185'500.

**L'entrée en matière est votée à l'unanimité et le vote immédiat ainsi que la délibération avec 24 voix pour et 1 abstention.**

#### PROPOSITIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

#### Des infrastructures publiques adaptées au nombre d'habitants

Veyrier-Ensemble a déposé un projet de résolution, co-signé par tous les groupes, visant à demander au Canton d'assurer la planification des infrastructures sportives en lien avec la croissance démographique. Avec environ 2'500 nouveaux logements et 6'200 habitants supplémentaires d'ici à l'horizon 2032/2034, les équipements publics communaux ne suffiront plus. **Le Conseil municipal entre en matière et vote unanimement en faveur de cette résolution.**



Lors de cette séance, M. Hützli, chef du groupe Le Centre, a fait ses adieux avec beaucoup d'émotion. Après 19 ans passés au sein du Conseil municipal, il quitte ses fonctions et Veyrier. Il a été salué chaleureusement par tous les groupes et par le maire.

M. Gautrot, a prononcé une allocution à l'occasion de la fin de sa présidence du Conseil municipal. Celle-ci peut être consultée dans le procès-verbal de la séance, disponible sur le site internet de la Commune.

■ *Martine Urli*



**Le procès-verbal officiel des séances du Conseil municipal peut être consulté sur le site internet communal.**

## FÊTE DU 1<sup>er</sup> AOÛT 2026

Les festivités du 1<sup>er</sup> août se dérouleront sur le site de

**Grand-Donzel**  
dès 18h30.

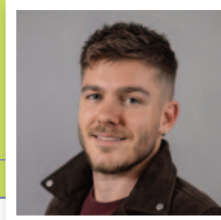
Le programme de la soirée sera distribué prochainement dans toutes les boîtes aux lettres et sera disponible sur le site internet de la Commune.



### LES AUTORITÉS COMMUNALES SOUHAITENT LA BIENVENUE À :



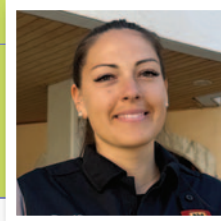
**Emilie D'INTRONO-FAVIER,**  
assistante sociale,  
chargée de coordination  
communautaire au sein  
du service de la Cohésion  
sociale depuis le 12 janvier 2026.



**Thomas BOUSSU,**  
patrouilleur scolaire au sein du  
service de la Police municipale  
depuis le 1<sup>er</sup> février 2026.



**Simon BURKHARD,**  
patrouilleur scolaire au sein du  
service de la Police municipale  
depuis le 1<sup>er</sup> février 2026



**Jade GABRIEL,**  
appointée de Police municipale  
au sein du service  
de la Police municipale  
depuis le 1<sup>er</sup> mai 2026



**Nicola LLEDO,**  
appointé de Police municipale  
au sein du service  
de la Police municipale  
depuis le 1<sup>er</sup> mai 2026.



### DÉPART POUR UNE RETRAITE BIEN MÉRITÉE

Isabelle VINCENT a quitté sa fonction d'assistante de direction au sein du Secrétariat général, le 31 mars 2026. Nous la remercions chaleureusement pour le travail accompli durant ces quinze dernières années au sein de notre Commune et lui adressons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle étape, que nous lui souhaitons pleine de joie et de plaisir.

# trop chaud

Des gestes simples  
pour se protéger  
en cas de fortes chaleurs



Je ferme en journée  
et j'aère la nuit

Je bois au moins  
1,5l d'eau par jour

Je reste à l'ombre

Je fais du sport  
et je jardine durant  
les heures les  
plus fraîches

Je porte des  
vêtements légers

Je prends  
des nouvelles  
de mes proches

J'évite l'alcool

Je mange léger

Je me rafraîchis  
avec un linge  
humide

Je m'informe  
en cas de prise  
de médicaments



POST TENEBRAS LUX  
En coordination avec  
l'État de Vaud DSAS/DGS



Informations  
[canicule.ge.ch](http://canicule.ge.ch)



Avant d'aller aux urgences  
Appelez le

**0800 116 117**

Centrale Santé Genève

Évaluation et orientation  
gratuite 24h/24 7j/7



## Comment vivez-vous les journées chaudes de l'été ?

### Étude sur la chaleur et la santé en Suisse

*Quel est l'impact de la chaleur estivale sur votre santé et votre bien-être au quotidien ?*

*Comment vous protégez-vous – et qu'est-ce qui vous aiderait à mieux supporter la chaleur ?*

C'est précisément ce que l'étude CCHeSS\* de l'Institut Tropical et de Santé Publique Suisse (Swiss TPH) cherche à déterminer.



#### Voici pourquoi cela vaut la peine de participer :

- ✓ Vous contribuez à mieux comprendre les effets de la chaleur sur la santé en Suisse
- ✓ Vous contribuez à l'élaboration de futures mesures de protection contre la chaleur
- ✓ Vous acquérez une meilleure compréhension de la manière dont la chaleur influence votre propre bien-être
- ✓ Vous recevrez régulièrement une newsletter sur l'étude contenant les premiers résultats et des informations intéressantes sur la chaleur
- ✓ Si vous le souhaitez, vous avez la possibilité de participer à des ateliers sur le thème de la chaleur et de la santé

#### En quoi consiste votre participation ?

- Vous remplissez de courtes enquêtes en ligne, confortablement depuis sur votre smartphone, votre tablette ou votre ordinateur
- Temps requis : environ 2 à 3 heures par an, réparties sur plusieurs courtes enquêtes
- Durée de l'étude : de mars/avril à septembre en 2026 et 2027
- Vos données seront traitées de manière confidentielle

Vous **pouvez participer** si vous :

- avez entre 55 et 85 ans
- vivez dans un ménage privé (votre propre foyer)
- parlez allemand, français, italien ou anglais




#### Plus d'informations sur l'étude et l'inscription

Cela vous intéresse ? Scannez le code QR ou saisissez « [https://bit.ly/cchess\\_study](https://bit.ly/cchess_study) » dans votre navigateur Internet pour accéder à la page d'inscription sans engagement contenant des informations détaillées sur l'étude. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions – nous serons ravis de vous aider :

Jana Bühler, Dr des. Alexandra Bürgler, Dr Martina Ragettli

 **Site web** : [www.swisstph.ch/fr/cchess](http://www.swisstph.ch/fr/cchess)

 **Tél.** : +41 61 284 93 80

 **E-mail** : [heat@swisstph.ch](mailto:heat@swisstph.ch)



Votre participation est volontaire et peut être annulée à tout moment.

**Votre contribution compte. Ensemble, nous agissons pour rendre la Suisse mieux adaptée à la chaleur.**

Merci beaucoup pour votre soutien !

\*CCHeSS = Climate Change and Health: Challenges and Opportunities to Build Resilience in Switzerland and the Global South

**Avant d'aller  
aux urgences  
appelez le**



**0800 116 117**

Centrale Santé Genève

Évaluation  
de vos symptômes  
et orientation immédiate.



**Gratuit 24h/24 - 7j/7**

## **CENTRALE SANTÉ GENÈVE**

### **UN NOUVEAU NUMÉRO POUR LES PROBLÈMES DE SANTÉ NON VITAUX**

Le Canton de Genève a mis en fonction la Centrale Santé Genève – CeSaGe, un nouveau dispositif d'orientation destiné aux personnes confrontées à un problème de santé pressant, mais ne relevant pas d'une urgence vitale.

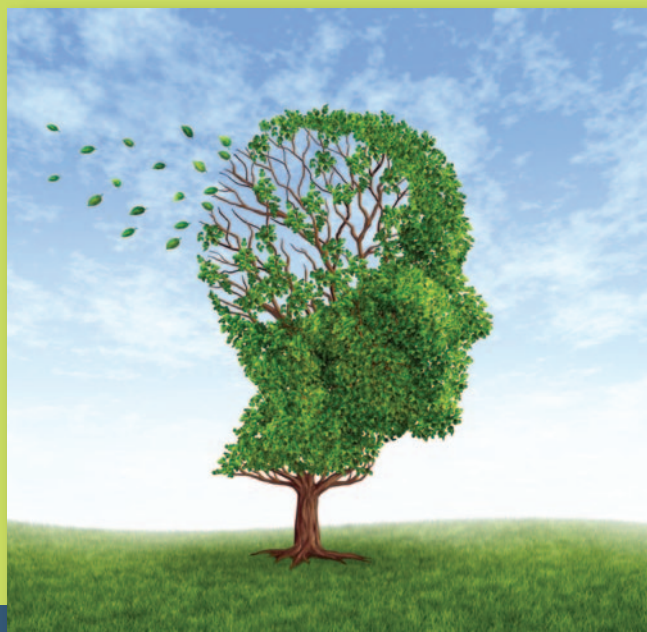
Accessible au 0800 116 117, gratuitement, 24h/24 et 7j/7, cette centrale permet d'obtenir une évaluation des symptômes et une orientation immédiate vers la structure la plus adaptée. Ce numéro est distinct du 144, qui reste réservé aux urgences vitales.

L'objectif de la CeSaGe est de faciliter l'accès aux soins en orientant les patientes et patients, dès leur appel, vers la solution la plus adéquate : pharmacie, consultation médicale urgente, service médical à domicile, équipe mobile d'urgence ou service d'urgences hospitalier, selon la situation.

Cette nouvelle porte d'entrée vise à renforcer la coordination du réseau de soins genevois et à améliorer la prise en charge des problèmes de santé pressants, notamment durant les périodes de forte sollicitation du système de santé, comme l'hiver.

**En cas de doute avant de vous rendre aux urgences :  
appelez le 0800 116 117**

**En cas d'urgence vitale, :  
contactez toujours le 144**



## **ATELIERS MÉMOIRE UNE PREMIÈRE ÉDITION RÉUSSIE À VEYRIER**

Pour la première fois, la Commune de Veyrier a accueilli des ateliers mémoire destinés à sensibiliser les participantes et participants au fonctionnement de la mémoire et à leur proposer des outils concrets pour l'entretenir au quotidien.

Organisés à la suite d'une séance d'information qui s'est tenue le 2 mars 2026, ces ateliers se sont déroulés entre le 9 et le 30 mars. À travers des exercices ludiques, des échanges et des mises en situation, ils ont permis d'aborder différentes stratégies pour stimuler la mémoire, mieux comprendre certains oublis du quotidien et renforcer ses capacités cognitives de manière simple et accessible.

Cette initiative a été menée en collaboration avec le Centre de la mémoire des HUG et l'Office cantonal de la santé. Elle s'inscrit dans une volonté de proposer des actions de prévention concrètes, favorisant à la fois l'autonomie, le lien social et le bien-être des habitantes et habitants.

Les retours recueillis à l'issue des ateliers ont été très positifs. L'organisation, le contenu des séances, l'animation ainsi que la qualité des échanges ont été particulièrement appréciés. Ces rencontres ont également permis de beaux moments de partage et contribué à créer une dynamique de groupe chaleureuse et constructive.

Le Service de la cohésion sociale remercie sincèrement toutes les personnes présentes pour leur participation et leur confiance.

## **VOTRE AVIS COMPTE ENQUÊTE CANTONALE AUPRÈS DES SENIORS**

Le canton de Genève lance une enquête en ligne destinée aux personnes âgées de 65 ans et plus, afin de mieux connaître leurs expériences, leurs attentes civiques et leur perception de la participation citoyenne.

Cette démarche vise à valoriser la place des seniors dans la société et à contribuer à orienter les décisions qui les concernent.

Le questionnaire prend environ 15 minutes et peut être rempli en ligne jusqu'au 31 juillet 2026.

La Commune de Veyrier relaie cette enquête cantonale et invite les personnes concernées à y participer en se rendant sur le site : [seniors-ge.ch](http://seniors-ge.ch).



## PRÉSENTATION DU RÉSEAU AGRO-ENVIRONNEMENTAL GENÈVE-SUD

**L**e Réseau agro-environnemental (RAE) de Genève-Sud existe depuis 2017 et couvre aujourd'hui cinq communes : Bardonnex, Perly-Certoux, Plan-les-Ouates, Troinex et Veyrier (BPPTV). Les exploitations agricoles, principales actrices de RAE, mettent en réseau des surfaces de promotion de la biodiversité au sein des terres cultivées, de manière à relier les différents milieux naturels et semi-naturels entre eux, ceci dans un périmètre choisi. Cela permet la migration et le déplacement d'espèces de milieux agricoles ouverts tout en valorisant la diversité de paysages de l'espace rural. Ces exploitations agricoles, regroupées en association, sont soutenues par l'Etat de Genève et les communes membres du BPPTV.

Le RAE Genève-Sud regroupait, en 2026, 16 exploitations et plus de 45 hectares (ha) soit une augmentation de +30% de surfaces engagées en 1 an ! Sur la Commune de Veyrier ce sont plus 14 ha qui sont engagées en surfaces de promotion de la biodiversité (SPB), soit 8 % de la surface agricole de la Commune. Sur ces 14 ha, plus de 6 ha sont engagés dans le RAE soit 43% des SPB de la Commune. Un suivi biologique mené par le canton a permis d'évaluer la diversité des espèces d'oiseaux, de papillons de jour et d'orthoptères. À l'échelle du canton, les résultats sont positifs et montrent que la qualité biologique de l'espace agricole s'est améliorée depuis 20 ans ! À Veyrier, les parcelles agricoles sont l'habitat du pic vert, du serin cini voire du rougequeue à front blanc. Les SPB contribuent aussi à l'infrastructure écologique et comme habitat terrestre pour les amphibiens.

Il est important de rappeler que les surfaces agricoles, et en particulier les surfaces de promotion de la biodiversité, sont sensibles et ne doivent pas être parcourues ni traversées tout comme les cultures qui les entourent. Ces surfaces sont entretenues par les agriculteurs selon un cahier des charges strict. C'est avec cet égard qu'elles peuvent pleinement garantir leur fonctionnalité écologique et – pour les prairies – offrir un foin de qualité. Consommer des produits locaux devient dès lors plus que nécessaire ! Cela permet non seulement de privilégier la qualité de ce que l'on mange, de faire vivre les agriculteurs du territoire mais aussi d'agir au quotidien en faveur de notre biodiversité.

## TAILLE DES HAIES

### LES BONS RÉFLEXES À ADOPTER

Avec l'arrivée des beaux jours, la végétation se développe rapidement. La Commune rappelle à l'ensemble des propriétaires, locataires et exploitants l'importance d'entretenir régulièrement les haies, arbres et plantations situés en bordure de voie publique.

Afin de garantir la sécurité et le confort de toutes et tous, les branches qui s'étendent sur la voie publique doivent être coupées jusqu'à une hauteur de 4m50 au-dessus de la chaussée. Les haies ne doivent pas empiéter sur les trottoirs, chemins ou routes, afin de ne pas entraver la circulation des piétons, des personnes à mobilité réduite, des poussettes ou des véhicules.

Les haies doivent par ailleurs être taillées de manière verticale et droite, à une hauteur maximale de 2 mètres.

Cet entretien doit être effectué tout au long de l'année, afin de préserver un espace public sûr, accessible et agréable pour l'ensemble des usagers et usagères.